

RÈGLES SPÉCIFIQUES

COURSE DE CÔTE VHC

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des courses de côte

Une course de côte VHC reprend l'ensemble du règlement standard des courses de côte, tant en réglementation générale qu'en règlement particulier (seule la réglementation technique diffère).
Une course de côte VHC est inscrite au calendrier International, National ou Régional de la FFSA.

Une course de côte VHC peut être inscrite en doublure d'une course de côte nationale ou régionale sous les conditions suivantes :

- respecter la réglementation technique.
- établir un règlement particulier en conformité avec le règlement particulier courses de côte VHC.

RÈGLEMENT

Tout organisateur doit, utiliser pour le règlement particulier de sa compétition FFSA le règlement particulier type tel que publié sur le site de la FFSA.

DROITS D'ENGAGEMENT

Pour toutes les compétitions, le montant des droits d'engagement est plafonné à 220 €.

CONCURRENTS ET PILOTES

Le nombre maximum de voitures admises dans les courses de côte VHC doublées d'une compétition de régularité ne pourra excéder 150 pour les deux plateaux confondus.

RÈGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à une compétition en VHC (sauf groupe Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique 3 volets est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le service technique

VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de son bulletin d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en catégorie Classic.

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour de la course de côte.

Ceci est valable pour les voitures de Tourisme/Grand Tourisme, Monoplace/Biplace.

Nota : Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne (voir liste sur le site www.ffsa.org) sont admises à participer à des courses de côte modernes aux conditions suivantes :

- Les voitures doivent être conformes à leur PTH et aux équipements de sécurité définis dans le tableau "Equipements de sécurité Course de Côte VHC" ; les pneumatiques utilisés seront conformes à la réglementation VHC ou moderne.
- Elles ne marquent pas de point, ni aux Championnats de France de la Montagne, ni à la Coupe de France ;
- Elles ne peuvent être admises qu'à une course de côte inscrite SANS DOUBLURE VHC.

Informations complémentaires

Pneumatiques réglementation générale courses de côte annexe K, et pneumatiques rallyes de l'annexe K autorisés. Les voitures à partir de la période G2 peuvent utiliser des pneus slicks.

Roues de secours : peuvent être ôtées avec respect du poids minimum.

Bruit : il est obligatoire de respecter les limitations réglementaires imposées.

Définitions des périodes de l'Annexe K

Période C	1919 à 1930
Période D	1931 à 1946
Période E	1947 à 1961 (1960 pour monoplaces et biplaces de course)
Période F	1962 à 1965 (départ en 1961 pour monoplaces et biplaces de course et fin en 1966 pour la F2)
Période GR	1966 (1964 pour les F3) à 1972 pour monoplaces et biplaces de course
Période G 1	1966 à 1969 Tourisimes et Grand Tourisme
Période G 2	1970 à 1971 Tourisimes et Grand Tourisme
Période HR	1972 à 1976 pour monoplaces et biplaces de course
Période H 1	1972 à 1975 Tourisimes et Grand Tourisme
Période H 2	1976 (Tourisimes et Grand Tourisme)
Période I R	1977 à 1982 pour monoplaces et biplaces de course
Période JR	1983 à 1985 pour les Formules Ford
Période I	1977 à 1981 Tourisme et Grand Tourisme
Période J1	1982 à 1985 Groupes N A B
Période JR	1983 à 1990 Groupes C, D, E
Période J1	1982 à 1985 Groupes N A B
Période J2	1986 à 1990 Groupes N A B

CONDITION D'ADMISSION DES VOITURES

Sont admises toutes les voitures homologuées FIA/FFSA dans les périodes, groupes et classes ci-dessous définis :

C, D, E, F, GR, G1, G2, HR, H1, H2, I, I R, J1 JR, J2.

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - TC - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme de Compétition
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC
- GROUPE 6/7 COURSE BIPLACE
- GROUPE 8/9 COURSE MONOPLACE
- GROUPE N Voiture de Production
- GROUPE A Tourisme
- GROUPE B Grand Tourisme sauf les 7 voitures déclarées illégales, voir les articles 7/4/1 de l'annexe K en vigueur
- GROUPE C, COURSE BIPLACE
- GROUPE D, E COURSE MONOPLACE
- Groupe Classic de Compétition

Les voitures admises sont réparties et regroupées comme suit :

ANNEES (1919 – 1969)					
Classes commençant par A					
GROUPE 1 : (Tourisme de série) 1919/1969			GROUPE 2 : (Tourisme de Compétition) 1919/1968		
Tourisme de série 19/69	A1	jusqu'à 850 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A1	jusqu'à 850 cm3
Tourisme de série 19/69	A2	jusqu'à 1150 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A2	jusqu'à 1150 cm3
Tourisme de série 19/69	A3	jusqu'à 1300 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A3	jusqu'à 1300 cm3
Tourisme de série 19/69	A4	jusqu'à 1600 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A4	jusqu'à 1600 cm3
Tourisme de série 19/69	A5	jusqu'à 2000 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A5	jusqu'à 2000 cm3
Tourisme de série 19/69	A6	au-dessus de 2000 cm3	Tourisme de compétition 19/69	A6	au-dessus de 2000 cm3
GROUPE 3 : (Grand tourisme) 1919/1969			GROUPE 4 : (Grand tourisme de Compétition) 1919/1968		
Grand tourisme 19/69	A1	jusqu'à 850 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A1	jusqu'à 850 cm3
Grand tourisme 19/69	A2	jusqu'à 1150 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A2	jusqu'à 1150 cm3
Grand tourisme 19/69	A3	jusqu'à 1300 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A3	jusqu'à 1300 cm3
Grand tourisme 19/69	A4	jusqu'à 1600 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A4	jusqu'à 1600 cm3
Grand tourisme 19/69	A5	jusqu'à 2000 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A5	jusqu'à 2000 cm3
Grand tourisme 19/69	A6	au-dessus de 2000 cm3	Grand tourisme de compétition 19/69	A6	au-dessus de 2000 cm3
GROUPE 5 : (Tourisme et Grand Tourisme Prototype) 1919/1969					
Tourisme et Grand tourisme prototype 19/69	A3	jusqu'à 1300 cm3			
Tourisme et Grand tourisme prototype 19/69	A5	jusqu'à 2000 cm3			
Tourisme et Grand tourisme prototype 19/69	A6	au-dessus de 2000 cm3			

ANNEES (1970-1975)

Classes commençant par B					
GROUPE 1 : (Tourisme de série) 1970/1975			GROUPE 2 : (Tourisme de Compétition) 1970/1975		
Tourisme de série 70/75	B2	jusqu'à 1150 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B2	jusqu'à 1150 cm3
Tourisme de série 70/75	B3	jusqu'à 1300 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B3	jusqu'à 1300 cm3
Tourisme de série 70/75	B4	jusqu'à 1600 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B4	jusqu'à 1600 cm3
Tourisme de série 70/75	B5	jusqu'à 2000 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B5	jusqu'à 2000 cm3
Tourisme de série 70/75	B7	jusqu'à 2500 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B7	jusqu'à 2500 cm3
Tourisme de série 70/75	B8	au-dessus de 2500 cm3	Tourisme de compétition 70/75	B8	au-dessus de 2500 cm3
GROUPE 3 : (Grand tourisme) 1970/1975			GROUPE 4 : (Grand tourisme de Compétition) 1970/1975		
Grand tourisme 70/75	B2	jusqu'à 1150 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B2	jusqu'à 1150 cm3
Grand tourisme 70/75	B3	jusqu'à 1300 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B3	jusqu'à 1300 cm3
Grand tourisme 70/75	B4	jusqu'à 1600 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B4	jusqu'à 1600 cm3
Grand tourisme 70/75	B5	jusqu'à 2000 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B5	jusqu'à 2000 cm3
Grand tourisme 70/75	B7	jusqu'à 2500 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B7	jusqu'à 2500 cm3
Grand tourisme 70/75	B8	au-dessus de 2500 cm3	Grand tourisme de compétition 70/75	B8	au-dessus de 2500 cm3
GROUPE 5 : (Tourisme et Grand Tourisme Prototype) 1970/1975					
Tourisme et Grand tourisme prototype 70/75	B3	jusqu'à 1300 cm3			
Tourisme et Grand tourisme prototype 70/75	B5	jusqu'à 2000 cm3			
Tourisme et Grand tourisme prototype 70/75	B6	au-dessus de 2000 cm3			
ANNEES (1976 – 1981, 1982 POUR 6/7 ET 8/9)					
Classes commençant par C					
GROUPE 1 : (Tourisme de série) 1976/1981			GROUPE 2 : (Tourisme de Compétition) 1976/1981		
Tourisme de série 1976/1981	C3	jusqu'à 1300 cm3	Tourisme de compétition 1976/81	C3	jusqu'à 1300 cm3
Tourisme de série 1976/1981	C4	jusqu'à 1600 cm3	Tourisme de compétition 1976/81	C4	jusqu'à 1600 cm3
Tourisme de série 1976/1981	C5	jusqu'à 2000 cm3	Tourisme de compétition 1976/81	C5	jusqu'à 2000 cm3
Tourisme de série 1976/1981	C7	jusqu'à 2500 cm3	Tourisme de compétition 1976/81	C7	jusqu'à 2500 cm3
Tourisme de série 1976/1981	C8	au-dessus de 2500 cm3	Tourisme de compétition 1976/81	C8	au-dessus de 2500 cm3
GROUPE 3 : (Grand tourisme) 1976/1981			GROUPE 4 : (Grand tourisme de Compétition) 1976/1981		
Grand tourisme 1976/1981	C3	jusqu'à 1300 cm3	Grand Tourisme de compétition 1976/1981	C3	jusqu'à 1300 cm3
Grand tourisme 1976/1981	C4	jusqu'à 1600 cm3	Grand Tourisme de compétition 1976/1981	C4	jusqu'à 1600 cm3
Grand tourisme 1976/1981	C5	jusqu'à 2000 cm3	Grand Tourisme de compétition 1976/1981	C5	jusqu'à 2000 cm3
Grand tourisme 1976/1981	C7	jusqu'à 2500 cm3	Grand Tourisme de compétition 1976/1981	C7	jusqu'à 2500 cm3
Grand tourisme 1976/1981	C8	au-dessus de 2500 cm3	Grand Tourisme de compétition 1976/1981	C8	au-dessus de 2500 cm3

GROUPE 5 : (Tourisme et Grand Tourisme Prototype) 1976/1981			
Tourisme et Grand tourisme prototype 1976/1981	C3	jusqu'à	1300 cm3
Tourisme et Grand tourisme prototype 1976/1981	C5	jusqu'à	2000 cm3
Tourisme et Grand tourisme prototype 1976/1981	C6	au-dessus de	2000 cm3
GROUPE 6/7 : (Course Biplace)		GROUPE 8/9 : (Course Monoplace)	
Course Biplace 1919/1960	0	pas de limite de cylindrée	Monoplace 1919/1960
Course Biplace 1961/1969	A3	jusqu'à	1300 cm3
Course Biplace 1961/1969	A4	jusqu'à	1600 cm3
Course Biplace 1961/1969	A5	jusqu'à	2000 cm3
Course Biplace 1961/1969	A6	au-dessus de	2000 cm3
Course Biplace 1970/1976	B3	jusqu'à	1300 cm3
Course Biplace 1970/1976	B4	jusqu'à	1600 cm3
Course Biplace 1970/1976	B5	jusqu'à	2000 cm3
Course Biplace 1970/1976	B6	au-dessus de	2000 cm3
Course Biplace 1977/1982	C3	jusqu'à	1300 cm3
Course Biplace 1977/1982	C4	jusqu'à	1600 cm3
Course Biplace 1977/1982	C5	jusqu'à	2000 cm3
Course Biplace 1977/1982	C6	au-dessus de	2000 cm3
		Monoplaces (1985)	
		Formule Ford 1985	D9 jusqu'à 2000 cm3
ANNEES (1982 – 1985)			
Classes commençant par D			
GROUPE N : Voiture de production) 1982/1985		GROUPE A : (Tourisme) 1982/1985	
Tourisme de Production 1982/1985	D3	jusqu'à	1300 cm3
Tourisme de Production 1982/1985	D4	jusqu'à	1600 cm3
Tourisme de Production 1982/1985	D5	jusqu'à	2000 cm3
Tourisme de Production 1982/1985	D7	jusqu'à	2500 cm3
Tourisme de Production 1982/1985	D8	au-dessus de	2500 cm3
Tourisme 1982/1985	D3	jusqu'à	1300 cm3
Tourisme 1982/1985	D4	jusqu'à	1600 cm3
Tourisme 1982/1985	D5	jusqu'à	2000 cm3
Tourisme 1982/1985	D7	jusqu'à	2500 cm3
Tourisme 1982/1985	D8	au-dessus de	2500 cm3
ANNEES (1982 – 1985)			
Classes commençant par GB			
GROUPE B : Grand Tourisme			
Sauf liste des voitures interdites (voir article 7/4/1 de l'annexe K 2015)			
Grand tourisme B	GB3	jusqu'à	1300 cm3
Grand tourisme B	GB6	jusqu'à	2000 cm3
Grand tourisme B	GB8	au-dessus de	2500 cm3

ANNEES (1986 – 1990)						
Classes commençant par D						
GROUPE N : Voiture de production) 1986/1990			GROUPE A : (Tourisme) 1986/1990			
Tourisme de Production 1986/1990	D3	jusqu'à	1300 cm3	Tourisme 1986/1990	D3 jusqu'à 1300 cm3	
Tourisme de Production 1986/1990	D4	jusqu'à	1600 cm3	Tourisme 1986/1990	D4 jusqu'à 1600 cm3	
Tourisme de Production 1986/1990	D5	jusqu'à	2000 cm3	Tourisme 1986/1990	D5 jusqu'à 2000 cm3	
Tourisme de Production 1986/1990	D7	jusqu'à	2500 cm3	Tourisme 1986/1990	D7 jusqu'à 2500 cm3	
Tourisme de Production 1986/1990	D8	au-dessus de	2500 cm3	Tourisme 1986/1990	D8 au-dessus de 2500 cm3	
ANNEES (1986 – 1990)						
Classes commençant par GB						
GROUPE B : Grand Tourisme						
Sauf liste des voitures interdites (voir article 7/4/1 de l'annexe K 2015)						
Grand tourisme B1986/1990	GB5	jusqu'à				1300 cm3
Grand tourisme B1986/1990	GB7	jusqu'à				2000 cm3
Grand tourisme B1986/1990	GB9	au-dessus de				2500 cm3
ANNEES (1983 – 1990)						
GROUPE C : (Course Biplace)			GROUPE D,E : (Course Monoplace)			
Course Biplace 1983/1990	JD3	jusqu'à	1300 cm3	Monoplace 1983/1990	JD3 jusqu'à 1300 cm3	
Course Biplace 1983/1990	JD4	jusqu'à	1600 cm3	Monoplace 1983/1990	JD4 jusqu'à 1600 cm3	
Course Biplace 1983/1990	JD5	jusqu'à	2000 cm3	Monoplace 1983/1990	JD5 jusqu'à 2000 cm3	
Course Biplace 1983/1990	JD6	au-dessus de	2000 cm3			

Rappel : les monoplaces et biplaces dont la cylindrée est supérieure à 2000 cm3 sont interdites en régional.

Un classement hors Championnat sera établi pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Groupe Classic de Compétition

Pour les voitures de Tourisme/Grand Tourisme.

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1990 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises aux courses de côte VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du Championnat de France de la Montagne VHC.